

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Panacur® Boli 250 ad us. vet., bol pour ovins

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 bol contient:

Substance active:

Fenbendazole 250 mg

Excipients:

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Système intraruminal (bol) à libération continue sous forme de comprimé blanc allongé encoché des deux côtés.

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Ovins

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les ovins, infestation aux nématodes gastro-intestinaux, vers pulmonaires et ténias, tels que: *Haemonchus spp.*, *Ostertagia spp.*, *Trichostrongylus spp.*, *Cooperia spp.*, *Nematodirus spp.*, *Oesophagostomum spp.*, *Chabertia spp.*, *Bunostomum spp.*, *Gaigeria pachyscelis*, *Trichuris spp.*, *Strongyloides spp.*, *Dictyocaulus filaria*, *Moniezia spp.*

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Une administration trop fréquente et répétée d'anthelminthiques de la même classe de substance active sur une longue période ainsi qu'un sous-dosage peuvent favoriser le développement d'une résistance aux helminthes. Les cas cliniques avec des helminthes résistants suspectés doivent être clarifiés avec des tests appropriés. Si les résultats du test donnent une indication d'helminthes résistants, la classe de substance active doit être modifiée et un principe actif avec un mécanisme d'action différent doit être choisi.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Les bols Panacur® 250 peuvent être administrés aux brebis gestantes ou allaitantes.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Eviter l'utilisation simultanée de préparations contre la distomatose, car l'apparition de phénomènes d'incompatibilité ne serait pas exclue.

4.9 Posologie et voie d'administration

Administration orale.

Poids vif	Infestation par	
	Vers gastro-intestinaux et pulmonaires Dose recommandée: 5 mg de fenbendazole/kg de poids vif	Ténias Dose recommandée: 10 mg de fenbendazole/kg de poids vif
25 kg	½ bol	1 bol
50 kg	1 bol	2 bols
75 kg	1½ bols	3 bols

Il est conseillé d'administrer les bols Panacur® 250 avec un instrument prévu pour les pilules. Il faut veiller à ce que la déglutition des bols s'effectue normalement. Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures diététiques avant ou après le traitement. En cas de nouvelle infection, la thérapie doit être répétée.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

En raison de la bonne tolérabilité du fenbendazole, aucune mesure d'urgence n'est nécessaire.

4.11 Temps d'attente

Foie: 21 jours
Autres tissus comestibles: 14 jours
Lait: 6 jours

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: Anthelminthique à large spectre du groupe carbamate de benzimidazole, fenbendazole
Code ATCvet: QP52AC13

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Le mécanisme de base de l'effet anthelminthique du fenbendazole repose sur l'inhibition de la polymérisation de la tubuline en microtubules. Cette action entrave les propriétés structurales essentielles de la cellule helminthique, telles que la formation du cytosquelette et du fuseau mitotique, et elle empêche la prise et le transport intracellulaire de substances nutritives et substrats métaboliques. Il en résulte l'épuisement des ressources énergétiques, ce qui provoque la destruction des parasites, puis leur expulsion au bout de 2 à 3 jours.

Le fenbendazole produit un effet ovicide intervenant après env. 8 heures par suite de la formation perturbée du fuseau mitotique et de troubles métaboliques pendant l'embryogenèse. L'action du fenbendazole est très efficace contre les nématodes gastro-intestinaux et vers pulmonaires immatures et adultes, ainsi que contre les stades larvaires inhibés et histotropes. L'efficacité est bonne à l'égard de nombreuses espèces de ténias.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration per os, le fenbendazole est partiellement résorbé, puis métabolisé surtout au niveau du foie. Chez les animaux avec un estomac à une cavité, la résorption est plus rapide que chez les ruminants. Voici les principaux métabolites: oxyde sulfonique et un métabolite sulfoné.

La demi-vie sérique du fenbendazole se situe entre 10 et 33 heures après application orale de la dose recommandée, ceci en fonction de l'espèce animale. Le fenbendazole et ses métabolites se répandent dans l'organisme entier et atteignent des concentrations élevées notamment dans le foie. L'élimination du fenbendazole inchangé ou métabolisé s'effectue essentiellement (> 90%) par les fèces, une partie minime aussi par voie rénale et le lait.

5.3 Propriétés environnementales

Pas de données disponibles.

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Lactose monohydraté
Amidon de maïs
Dioxyde de silicium hautement dispersé
Hydroxyéthylcellulose
Amylopectyne glycolate de sodium
Stéarate de magnésium

6.2 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 36 mois

6.4 Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Feuilles blister revêtues en aluminium avec 10 bols
Présentation:
Boîte de 50 bols

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

MSD Animal Health SARL
Werftestrasse 4, 6005 Lucerne

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 41039 028 50 bols

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation: 17.01.1978

Date du dernier renouvellement: 20.11.2020

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

29.01.2021

INTERDICTION DE VENTE; DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.